

Bras de fer autour des hélicoptères

PAR MARIE PARVEX@LENOUVELLISTE.CH

PESTICIDES 2/2 Le Canton veut à tout prix réduire les distances de sécurité à respecter lors des traitements aériens. Il prétend que celles-ci ne sont pas adaptés au terrain valaisan. Berne a exigé une étude fouillée.

Face à la limitation récente des traitements aériens, le canton du Valais s'arc-boute. Du côté des agriculteurs, on estime encore aujourd'hui que « les groupements valaisans pour les traitements aériens respectent les dispositions fédérales (...) Les distances de sécurité mentionnées ne sont pas impératives. In fine, il faut que les objets à protéger soient protégés de la dérive » des traitements, estime Pierre-Yves Felley.

Le Service de l'agriculture est aligné sur cette vision des choses: «Ce qui est impératif, c'est d'éviter la dérive, laquelle peut varier en fonction des conditions, par exemple des vents, de la topographie, de l'existence d'une haie qui protège le cours d'eau, etc.», maintient Gérald Dayer. « Ces distances sont indicatives au niveau national et nous définissons maintenant avec l'Office fédéral de l'environnement les distances précises à respecter dans les conditions valaisannes. Pour nous, l'hélicoptère reste le meilleur moyen de traiter le vignoble escarpé. Il protège les exploitants et constitue la meilleure manière de promouvoir la viticulture biologique dans certains secteurs. »

La stratégie du Valais

En 2017, au plus fort de la crise avec Berne, le canton n'a donc qu'une stratégie : obtenir de l'OFEV la réduction des distances de sécurité. En janvier 2018, une séance impliquant notamment Christophe Darbellay propose de n'utiliser plus que des produits biologiques dans l'espoir de poursuivre les traitements par hélicoptère. « Cela pourrait être un argument pour des distances de sécurité minimales et un engagement positif à communiquer pour la viticulture valaisanne et l'utilisation de l'hélicoptère en particulier. »

Gérald Dayer explique l'objectif. « La vision de Christophe Darbellay, c'est l'utilisation exclusive de produits bios pour les traitements hélicoptère dès 2020. » C'est ambitieux alors qu'aujourd'hui seule la moitié des traitements aériens sont biologiques et que le canton ne dispose d'aucun outil contraignant pour l'atteindre.

Mais la solution est bancable. D'abord parce que l'un des participants à la réunion rappelle que « tous les produits sont concernés (ndlr : par les distances de sécurité avec les cours d'eau) (de synthèse ou naturels) ». Ensuite parce qu'il apparaît rapidement que le canton ne pourra pas se passer de certains produits qui ne sont pas homologués bios. Ainsi, en février 2018, le canton décide de traiter avec du phosphonate de K –un produit contre le mildiou – à 10 mètres des eaux superficielles. Il décide de faire des recherches, a posteriori, pour établir la toxicité de ce produit et d'adapter les distances ensuite, en 2019 si besoin.

Dans un premier temps, le canton obtient de l'OFEV de traiter jusqu'à 10 mètres des cours d'eau dans certaines conditions, par exemple en aval des bisces ou s'il s'agit de parcelles sans produits de synthèse. Mais en 2019, Berne augmente les exigences à 24 mètres. « Lors de plusieurs échanges, le canton du Valais estimait les distances de sécurité trop importantes, arguant que dans certains cas, une réduction des distances de sécurité permettait encore de maintenir une dérive à un niveau acceptable, au vu du contexte du vignoble valaisan », explique l'OFEV. « Nous avons donc jugé nécessaire de clarifier les dérives réelles. » Le canton investit 100 000 francs pour mettre sur pied une étude pilotée par l'Agroscope et réalisée en collaboration avec Syngenta, les groupements hélicoptères et la Confédération. Les distances de sécurité seront rediscutées sur ces bases scientifiques dans le courant de 2020.

La difficile équation

Le canton tient fermement à ses hélicoptères. Pourtant, à l'heure de l'avènement des drones, certains estiment qu'ils ont fait leur temps. « Ils vont trop près des maisons et ça traite moins efficacement que si on se rend sur place », estime Marie-Thérèse Chappaz, vigneronne bio et membre du comité de l'IVV, qui a toujours préféré les traitements au sol. « Les professionnels en sont assez conscients mais les gens ne sont encore pas tout à fait prêts à renoncer, surtout les vigneron du dimanche... Pour s'en sortir, il faut que les vignes soient gérées par des professionnels, que les parcelles soient réorganisées, que nous nous adaptions aux drones. Mais il faut faire attention : les vigneron amateurs entretiennent une grande partie du vignoble qui risque d'être abandonnée sans eux. »

Pour certains, le canton veut à tout prix maintenir les épandages aériens pour préserver Air-Glacières, icône du sauvetage en montagne, pour qui la perte des traitements par hélicoptère entraînerait un manque à gagner important. En saison, les hélicoptères travaillent presque tous les jours ouvrables. Ils permettent aussi le maintien de la viticulture amateur auprès de laquelle s'approvisionnent les grandes caves du canton comme Provins ou Gilliard. « Sans les hélicoptères, les vigneron du dimanche arrêteraient. Ils n'ont ni les moyens ni le courage de remettre l'atomiseur sur le dos à 75 ans », explique un vigneron.

Vision Landwirtschaft a une analyse encore plus critique de la situation. Selon son rapport de 2013, « l'autorisation de l'exploitation d'hélicoptères à grande échelle en Valais repose également sur une approche économique ». L'association estime que 50% du vignoble est au bénéfice des paiements directs pour les pentes raides ou les terrasses, tandis que l'utilisation d'hélicoptères et d'herbicides réduit considérablement le travail des vigneron. Elle estime que « l'octroi des subventions cumulé aux autorisations pour les herbicides et les hélicoptères n'est pas justifié ». Le canton conteste cette vision : « Les traitements ne représentent qu'une petite partie du travail dans les vignes escarpées. » Mais il reconnaît que l'hélicoptère représente un intérêt financier majeur pour les agriculteurs puisque le traitement coûte environ 35 centimes au mètre carré contre 45 pour un drone et 80 pour un atomiseur.

L'augmentation des distances de sécurité a déjà eu des conséquences pour Air-Glacières. « Suite aux changements de balisage et au morcellement des parcelles, nous avons perdu 20% de la surface que nous traitons », explique Patrick Fauchère, directeur des opérations de vol chez Air-Glacières. « Nous avons renoncé à un hélicoptère sur les cinq qui sont utilisés pour les traitements et nous prenons soin aujourd'hui en Valais de 800 hectares. »